

**Compte rendu
du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire
du 16 novembre 1995**

Décisions

- Modifications des licence et maîtrise sciences économiques
- Demandes d'habilitation en sciences, en lettres, à l'IUT pour 1996 et 1997
- Conventions avec les lycées
- Rattachement des activités de l'IFOREP et création d'un groupe de travail
- Avis favorable pour le report de la mise en place d' APOGEE en 1997

Formations Sciences Economiques

En Juillet, le conseil de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion a modifié la licence et la maîtrise de sciences économiques (mention économie industrielle) : allègement des programmes de certaines matières, réorientations faisant appel à des professeurs compétents.

Ces remaniements sont contestés sur le fond et sur la forme par A. Keller qui a adressé au Président Tournier un courrier que lit Pierre Petit.

M. Defossez répond sur la forme : A. Keller a rédigé le compte rendu de la réunion qui fait état de son accord sur l'essentiel des transformations. Quant au stage, il n'est pas supprimé car il n'a jamais existé.

C. Voisin, Professeur des Universités en économie répond sur le fond : le niveau de l'enseignement n'était pas adapté à celui des étudiants, et le nombre d'heures du second semestre était beaucoup trop lourd (38 heures par semaine).

A l'unanimité, le conseil approuve les modifications.

Informations

P. Petit rappelle les 13 formations nouvelles ouvertes cette année (3 DEUG, 1 DUT, 1 IUP, 1 DESS, 4 DEA, 1 DU, 2 DRT) et C. Duvivier donne le nombre d'étudiants au 9 novembre 1995 : 11 216 étudiants (10 534 l'an dernier à la même date). Tous les instituts sont en hausse, à l'exception de la FDEG (recrutement plus sélectif par la procédure de validation des acquis en licence de sciences économiques, mention économie et gestion).

N. Juhen demande à nouveau que les instituts se concertent pour établir leur calendrier des vacances et s'efforcent de réserver l'après-midi du jeudi aux activités sportives.

Demandes d'habilitation

Les demandes d'habilitation à délivrer de nouveaux diplômes pour les années 96/97 et 97/98 doivent être déposées au ministère avant le 15 décembre 1995.

Les nouvelles formations demandées sont :

A l'Institut Universitaire de Technologie :

DNTS (diplôme national de technologie spécialisée - bac + 3) :

- conception et fabrication assistée par ordinateur
- management de la production
- automatisme à maintenance intégrée

DUT par apprentissage :

- génie électrique et informatique industrielle
- techniques de commercialisation

DUT (année spéciale) : gestion des entreprises et des administrations

Adaptation locale du programme national en "Environnement Industriel" de la formation dispensée dans le département Organisation et Gestion de la Production.

A l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes :

IUP GE21 :

- options - télécommunications
- fiabilité et sûreté des systèmes

- demande de réhabilitation pour les 2 autres options de l'IUP GE21, automatisation intégrée et électronique

- DESS technologies et méthodes de l'aide à la décision
- DESS ergonomie industrielle

- Est également en projet la réorganisation de la licence de maths en fonction de 3 finalités différentes : IUFM, maîtrise et DEA de maths, maths appliquées.

A l'Institut des Lettres, Langues et Arts :

- Licence et maîtrise en espagnol
- DEUG sciences humaines, mention géographie
- Licence pluridisciplinaire : lettres et histoire, lettres et langues

L'Institut des Lettres Langues et Arts envisage également de créer des licences à options (communication, documentation) pour diversifier les débouchés.

Tous les projets sont approuvés à l'unanimité.

Cette commission s'est réunie le 10 novembre 1995 et P. Petit présente les conclusions du compte-rendu envoyé à tous les participants : la structure Institut n'est pas la mieux adaptée, ce que confirme d'ailleurs R. Dorobisz. Lors de cette réunion sont apparus le souhait du développement de formation en recherche et pédagogie et l'intérêt de développer la pédagogie comme moyen.

Pierre Petit commente ensuite les activités actuelles : DUSTE, DUFAR, CIES, Université d'Eté et les modules de préprofessionnalisation. Sur ce dernier point Roger Torguet signale que l'ISTV prendra en charge la gestion des modules de Prépro en DEUG et en licence et critique sévèrement l'IFOREP.

Michel Delhaise demande que l'université définisse tout d'abord les objectifs en matière de pédagogie, puis détermine les actions envisagées avec quels acteurs, et ensuite seulement, les moyens à mettre en oeuvre.

R. Dorobisz déclare qu'effectivement il souhaite savoir si l'université retient cet objectif, "*sinon il ne faut pas créer de structure mais simplement conserver une certaine identité*" conclut-il.

Plusieurs conseillers ayant proposé de rattacher les activités de l'IFOREP au CEPPEP, P. Petit prend acte de cette proposition sur laquelle il n'y a pas d'opposition. J.M. Desrumaux suggère que soient identifiées ces activités au sein du CEPPEP sous forme d'un département comme le DAEU.

P. Petit propose :

- le rattachement des activités existantes à la formation continue
- la création d'un groupe de travail pour définir des objectifs pédagogiques. Ce groupe serait constitué de R. Dorobisz, des directeurs d'instituts, du président de l'association Promosciences, d'un spécialiste des sciences de l'éducation, de représentants du CEVU.

Le conseil approuve ces propositions qui seront transmises au Conseil d'Administration.

Informations diverses

APOGEE

P. Petit fait le point sur la mise en place d'APOGEE (application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants). Le coût initial de cette application informatique lourde était de 400.000 Francs, ce qui était un montant déjà considéré comme important. Selon les dernières informations, le coût d'APOGEE serait de 900.000 Francs et à ce jour, il n'y a pas de certitude quant à la portabilité de ce logiciel sur le parc informatique de l'université.

Initialement le produit APOGEE devait être mis en place à l'Université à la rentrée 1996 pour les inscriptions administratives ; compte tenu des incertitudes sur le plan technique, il semble plus raisonnable d'attendre la rentrée 1997.

Le conseil n'est pas favorable à la mise en place d'APOGEE à la rentrée 1996. Il propose de la reporter à la rentrée 1997.

Devenir des diplômés

M. Mette résume le rapport de synthèse sur le devenir des diplômés des universités de l'académie de Lille (comparaison entre les enquêtes de mars 88 et de mars 93). Ce rapport est disponible au SUA0IP.

Etaient présents :

Personnalités extérieures :	Madame Steers (représentant Mme Bressan)
Collège A :	Messieurs Nicaise et Torguet
Collège B :	Mademoiselle Juhen, Messieurs Deprez, Goutin, Petit et Santens
Collège AITOS :	Madame Cromlin
Collège des usagers :	Monsieur Boez
Membres de droit :	Messieurs Menecier et Vanceulebroeck
Invités permanents :	Mesdames Daum et Duvivier Mademoiselle Plaisant, Messieurs Defossez, Desrumaux, Etienne, Fréville et Vaillant (représenté par G. Naturel)
Invité :	Messieurs Dorobisz et Legros
Excusés :	Messieurs Bonaccorsi, Delory et Ravalard
Ont donné pouvoir :	Messieurs Defrenne et Tahon à Monsieur Torguet Monsieur Horling à Monsieur Nicaise Monsieur Waxin à Mademoiselle Juhen

Conventions avec les lycées

P. Petit indique qu'avec la publication de nouveaux textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles, il est nécessaire d'actualiser les conventions qui prévoient les modalités d'accès des élèves des classes préparatoires de certains établissements à l'université de Valenciennes.

Les conventions existantes concernent :

- le lycée Wallon de Valenciennes
- le lycée Watteau de Valenciennes
- le lycée du Hainaut de Valenciennes
- le lycée Saint Jean de Douai
- le lycée Chatelet de Douai
- le lycée Notre Dame de Grâce de Maubeuge
- l'Institut Catholique de Lille (antenne de Maubeuge)

Une convention cadre est proposée. Cette convention serait accompagnée d'un avenant pour tenir compte des spécificités des enseignements dispensés dans les classes préparatoires et à l'université.

Le conseil approuve à l'unanimité :

- la convention cadre,
- des avenants pour les filières :

- . langues étrangères appliquées (lycée Wallon, St Jean de Douai, Chatelet de Douai)
- . lettres et civilisations étrangères (lycée Watteau, Chatelet)
- . histoire (lycée Watteau et Chatelet)
- . lettres modernes (lycée Watteau et Chatelet)

- un avenant classes préparatoires scientifiques
- un avenant classes préparatoires économiques et commerciales (sous réserve de modifications éventuelles pour adaptation à de nouvelles dispositions).

Ces propositions seront transmises aux chefs d'établissement concernés pour avis.

Tutorat

P. Petit fait le point sur le tutorat à l'ISTV et à la FDEG. Pour la faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, M. Defossez annonce que le tutorat de soutien a permis d'améliorer notablement le taux de réussite en DEUG de droit qui passe de 16 à 25 %, par rapport aux inscrits administratifs présents aux examens, ce taux est de 50 %.

IFOREP

Abordant le point de l'ordre du jour "devenir des activités de l'IFOREP", Pierre Petit rappelle que le conseil d'administration avait confié à la commission "pédagogie et prospective" l'examen approfondi de l'IFOREP.